

Résistantes aux intempéries, pratiques et chic de surcroît

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **41 (1994)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-368512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

stung kommt auf rund 450 Franken zu stehen, was für diese qualitativ hochstehende und gut präsentierende Bekleidung sicher ein günstiger Preis ist. Dies ergibt bei 30 Ausrüstungen für 3600 Pionierzüge in unserem Land für die Bundeskasse einen Totalbetrag von 45 bis 50 Millionen Franken.

Die ersten Rettungszüge werden bereits nächstes Jahr neu und chic eingekleidet. Ist dies nicht um Jahre früher, als noch vor kurzer Zeit angenommen worden ist?

Dies stimmt, und es freut auch uns, dass dies nun möglich wird. Erste Auslieferungen erfolgen 1995, der grösste Teil im Jahr darauf, und bis 1997 sollen alle Rettungszüge über die neue Bekleidung verfügen, womit wir hier eine ausgezeichnete Standardisierung erreicht haben werden.

Wieso haben Sie bisher nichts von Schuhen und einer Winterausrüstung gesagt?

Die Beschaffung von Lederstiefeln bzw. hohen Schuhen sowie Winterjacke, -hose und -mütze müssen wir aus verschiedenen Gründen den einzelnen Gemeinden über-

lassen. Die Bedürfnisse sind sehr unterschiedlich und die Standardisierung stiesse an Grenzen – ganz abgesehen von der notleidenden Bundeskasse. Dazu kommt, dass es ja keine Zivilschutz-Zeughäuser gibt, also die Infrastruktur für die Abgabe und Anpassung von Stiefeln fehlt.

Zumindest Lederstiefel müsste doch jede Gemeinde für ihre Zivilschutzpioniere beschaffen?

Ja, dies empfehlen wir auch seit jeher wärmstens. Viele Gemeinden haben diesbezüglich schon längst gehandelt. Tatsache ist auch, dass nicht in allen Gemeinden Winterausrüstungen benötigt werden. Deshalb ist eine solche Anschaffung freiwillig und geht zu Lasten der Gemeindekasse. Ich möchte hier noch beifügen, dass bereits durch die Gemeinde beschaffte allwettertaugliche Ausrüstungen sicher nicht brachliegen werden: Die Rettungspioniere sind ja nicht die einzigen, die im Freien eingesetzt werden!

Wann bekommen die Kantone die neue Einsatzbekleidung zu sehen?

Zuerst möchte ich betonen, dass die Kantone durch die Chefs der kantonalen Zivilschutzämter von Anbeginn in die Abklärung und Auswahl der persönlichen Ausrüstung einbezogen waren. Der neue Dress (Beschaffung Bund) wird am sogenannten Eid. Rapport vom 24./25. November dieses Jahres vorgestellt. Daneben wird das BZS dann Vorschläge für die von den Gemeinden selbst anzuschaffenden Stiefel und Winterartikel machen.

Nebst den Rettungspionieren gibt es ja noch andere Zivilschutz Leistende. Gehen die eigentlich leer aus?

Nein, auch an sie haben wir gedacht. Wir gehen davon aus, dass mittelfristig alle Pflichtigen mit einer neuen persönlichen Ausrüstung bestehend aus einer olivfarbenen Jacke, einer Bundhose mit Gürtel sowie zwei T-Shirts ausgerüstet werden. Aus heutiger Sicht könnte diese Beschaffung im Anschluss an jene für die Rettungspioniere erfolgen, das heisst ab 1997.

Herr Widmer, vielen Dank für dieses Gespräch. ▣

A partir de 1995, de nouvelles tenues de travail seront livrées

Résistantes aux intempéries, pratiques et chic de surcroît

JM. Bientôt sera révolu le temps où l'on portait le fameux habit bleu de la protection civile, du moins lors des interventions en plein air. En effet, attendues de longue date, les nouvelles tenues pourront être livrées dès l'an prochain. Au sein de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), deux divisions en particulier – celle de la conception et de l'organisation, d'une part, et celle du matériel, d'autre part – ont dû faire des choix et assurer le bon déroulement des acquisitions. «Protection civile» a interrogé à ce sujet M. Karl Widmer, chef de la première des deux divisions susmentionnées.

Monsieur Widmer, on a entendu dire que les nouvelles tenues à la charge de la Confédération ne pourraient être remises à tous les astreints à servir dans la pro-

tection civile, ne serait-ce déjà que pour des raisons financières. Qui recevra dès lors ces tenues?

En ce qui concerne l'équipement personnel, nous devons absolument agir en faveur des cadres et du personnel de toutes les sections de sauvetage (pionniers de sauvetage et sanitaires) de notre pays, ces astreints à la PCI étaient appelés à intervenir à l'extérieur pour l'aide en cas de catastrophe et pour des secours urgents. D'où l'attribution de 30 tenues à chacune de ces sections. Comme on a pu le constater ces derniers mois dans le Haut-Valais, au Tessin, en Argovie, en Thurgovie et en d'autres endroits, les habits de travail bleus étaient nettement insuffisants, surtout par le mauvais temps et le froid.

Pouvez-vous nous présenter brièvement les différentes pièces de cette tenue (voir

aussi les illustrations publiées dans «info protection civile», brochure ci-jointe de l'OFPC)?

Très volontiers. Commençons par le haut: le casque, protégeant le visage et l'ouïe, est de couleur orange et la veste, avec deux épaulettes imperméables de taille différente, est vert olive, assortie à la salopette. Font aussi partie de l'équipement: la ceinture de sauvetage, orange, deux T-shirts, orange également, et des gants de travail. Il est à noter que la veste et le pantalon sont d'exécution similaire que ceux des gardes de fortifications.

L'équipement correspondant pour mauvais temps comprend un chapeau de pêcheur, un anorak imperméable assorti, avec des épaulettes orange, et un pantalon taillé dans le même tissu (que l'on enfile sur ceux que l'on porte déjà).

Les nouveaux équipements sont conçus pour les interventions de sauvetage, pour les travaux forestiers et de construction, ainsi que pour toute autre activité du même genre, à l'exclusion de la lutte contre le feu.

Votre remarque concernant le corps des gardes de fortifications laisse entendre que le DMF a été associé aux travaux d'évaluation.

Oui, bien sûr. Nous ne voulons pas redécouvrir la roue, en l'occurrence le tissu nécessaire à la confection de nos vêtements. En collaborant avec le Groupement de l'armement (GDA), notre service matériel vise toujours à produire des effets de synergie contribuant, notamment, à réaliser quelques économies.

Qu'en est-il de la désignation des fonctions sur les vêtements?

Nous avons ici pleinement appliqué le rôle de la coopération. La fonction n'est pas indiquée sur l'épaule, mais sur la partie



PHOTO: ZVG

Karl Widmer

gauche de la poitrine, conjointement avec le nom, alors que le logo international de la PCi est appliqué sur le bras gauche, et que le nom de la «protection civile», dans les trois langues officielles, est inscrit sur le dos de la veste.

Quels sont – ceci nous intéresse en tant que contribuables – les coûts de cet équipement?

Le mieux est que nous fassions ensemble un petit calcul: un équipement complet

coûte en chiffres ronds 450 francs, ce qui est certainement un prix très avantageux pour un vêtement de cette qualité. Si l'on compte 30 équipements pour chacune des 3600 sections de notre pays, la Confédération devra déboursier un montant total de 45 à 50 millions de francs.

N'avons-nous pas aussi des années d'avance sur les prévisions récentes?

C'est exact, et je m'en réjouis. Les premières livraisons seront effectuées en 1995, les plus importantes le seront l'année suivante, et d'ici à 1997 toutes les sections de sauvetage devraient être équipées. On remarquera aussi les excellents résultats obtenus par la standardisation.

Pourquoi n'avez-vous jusqu'ici parlé ni des chaussures ni de l'équipement d'hiver?

L'acquisition de bottes en cuir ou de chaussures montantes, de vestes d'hiver, de pantalons et de couvre-chef, incombe, pour différentes raisons, aux communes. Indépendamment de l'état actuel des caisses fédérales, les besoins sont très différents d'un endroit à l'autre et la standardisation a atteint ses limites. Par ailleurs, il n'existe pas d'arsenal de la protection civile, de telle sorte que l'on ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire permettant de remettre et d'ajuster les bottes.

N'est-il cependant pas vrai que chaque commune devrait au moins faire l'acquisition de bottes pour ses pionniers de la protection civile?

Oui, et nous l'avons toujours vivement recommandé. Nombre de communes ont

déjà fait le nécessaire depuis longtemps. Force est cependant de reconnaître que l'équipement d'hiver ne s'impose pas partout. Voilà pourquoi une telle acquisition est facultative et que son financement est à la charge de la commune.

J'aimerais encore ajouter à ce propos que les équipements résistant aux intempéries dont disposent déjà les communes serviront encore. Les pionniers de sauvetage ne sont en effet pas les seuls à devoir intervenir en plein air!

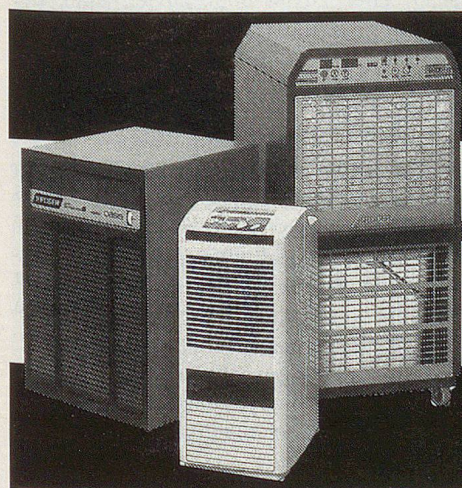
Quand les cantons pourront-ils voir les nouvelles tenues d'intervention?

D'abord je tiens à souligner que les cantons, par le biais des chefs des offices cantonaux de la protection civile, ont été associés aux travaux préparatoires et au choix des équipements personnels. La nouvelle tenue (acquisition par la Confédération) sera présentée au «rapport fédéral» des 24 et 25 novembre de cette année. En outre, l'OFPC fera des propositions pour les bottes et les équipements d'hiver que les communes pourront se procurer à leurs frais.

Il existe également d'autres membres de la protection civile que ceux du personnel de sauvetage. Ne recevront-ils rien?

Nous avons aussi pensé à eux. Tous les astreints devraient recevoir, à moyen terme, un nouvel équipement personnel comprenant une veste, un pantalon, avec ceinturon, et deux T-shirts. La livraison devrait débuter en 1997, lorsque les pionniers de sauvetage auront reçu leur équipement.

Monsieur Widmer, nous vous remercions de cet entretien.



Finis les dégâts dus à l'humidité! Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.
1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER

depuis 60 ans